

AR PREFECTURE

005-210500207-20180704-20180704113-DE
Reçu le 12/07/2018

WISE PAR

FROMM Gérard le 19/07/2018 à 17:45



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2018

N° DEL 2018.07.04/113

Thème : AFFAIRES
GÉNÉRALES 1

Objet : Règlement local
de publicité (RLP) -
Abrogation de la
délibération n°DEL
2018.01.31/008.

Convocation :

Date : 27/06/2018

Affichage : 27/06/2018

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 23

Nombre de
suffrages
exprimés : 32

Le mercredi 4 juillet 2018 à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

GUIGLI Catherine donne pouvoir à CIUPPA Marcel;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
BRUNET Pascale donne pouvoir à JALADE Jacques;
FERRAINA Marie-Hélène donne pouvoir à DAERDEN Francine;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à KHALIFA Daphné;
RASTELLO Anne donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;
MONIER Bruno donne pouvoir à BREUIL Marc;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à PICAT RE Alessandro;
DAZIN Florian donne pouvoir à PEYTHIEU ÉRIC.

Absents excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault,
BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, ROMAIN Manuel,
RASTELLO Anne, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine,
DAZIN Florian

Secrétaire de séance : Daphné KAHLIFA

Rapporteur : Francine DAERDEN

Par délibération n° DEL 2017.01.25/011 du 25 janvier 2017, le conseil municipal s'est engagé dans la procédure de révision de son règlement local de publicité (RLP) ;

Par délibération n° DEL 2018.01.31/008 du 31 janvier 2018, le conseil municipal a arrêté le projet de règlement local de publicité ;

Considérant que conformément à la procédure de révision du règlement local de publicité, le projet de règlement local de publicité a été transmis pour avis aux personnes publiques associées à sa procédure d'élaboration, avant d'être soumis à enquête publique ;

Considérant les observations émises par l'État, et les personnes publiques associées à savoir ;

- Prise en compte de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO et le plan de gestion qui en découle ;
- Intégrer un plan de règlement global pour une meilleure identification des zones ;
- Intégration des articles relatifs à la publicité du plan de sauvegarde et de mise en valeur dans la partie réglementaire ;
- Compléter la partie diagnostic par un bilan plus détaillé ;

Il apparaît nécessaire d'abroger la délibération n° DEL 2018.01.31/008 du 31 janvier 2018 qui arrêta le projet de règlement local de publicité ;

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'abroger la délibération n° DEL 2018.01.31/008 du 31 janvier 2018 qui arrêta le projet de règlement local de publicité ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

12 JUL. 2018

Pour le Maire absent et par suppléance
Madame la Première Adjointe Nicole GUÉRIN